

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 30/04/2026
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 30/04/2026
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 30/04/2026
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20260423-2026AVR23_140-DE
	7.5.5	Subventions accordées aux associations

DEPARTEMENT
DU GERS
* * * *
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

18

Séance Publique ordinaire du **23 avril 2026**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 10 avril 2026, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien PELLICER, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, MM. Pascal ANDRADA, Omar ARMEL, Mme Françoise ARMENGOL, MM. Xavier BALLENGHIEN, Philippe BATTISTON, Mmes Françoise BERNARD-SIRAT, Sylvie COUDERC, Joya DABOS, MM. Loïc DE LARTIGUE, Jean-Yves DELACOSTE, Nicolas EHRHART, Adrien FORET, Mmes Marie GAURAN, Marie-Hélène LAGARDERE, MM. Laurent LAMEILLE, Bernard LERICHE, Mmes Véronique LÜHMANN, Patricia MARROCQ, M. José-Louis PEREIRA, Mmes Émilie PICAMILH, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON, Mme Fabienne WEIDMANN ;

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Marc DUGROS
Mme Pascale RIVIERE

Ont donné procuration :

M. Marc DUGROS à Mme Sylvie COUDERC
Mme Pascale RIVIERE à M. Pascal ANDRADA

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Bernard LERICHE

Objet : Proposition d'attribution de subventions aux Associations œuvrant dans le domaine de l'Enfance et de la Jeunesse au titre de 2026

RAPPORTEUR : Julien PELLICER, Maire

Les demandes de subvention au titre de 2026 déposées par les associations œuvrant dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse sur la base d'un dossier type adressé par la Commune à chacune d'entre elles, sont soumises à l'approbation du conseil municipal.

Pour mémoire, lors de sa séance en date du 23 février 2026, le conseil municipal avait déjà alloué des subventions aux associations « Lecture Petite Enfance » et aux coopératives scolaires des écoles « Robert Castaing » et « La Ribambelle » pour un montant de 66 200 €.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'allouer aux autres associations concernées, la subvention dont le montant figure sur le tableau annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Bernard LERICHE



Le Maire,
Julien PELLICER

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 30 AVR. 2026 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 30 AVR. 2026